\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jean Sansan Kambilé
Ministre de la Justice et des Droits de l’homme
Plateau immeuble Symphonie, cité administrative
Tour B 16e et 17e étage
BP V 107 Abidjan
Côte d’Ivoire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je me réjouis de savoir que le syndicaliste Ghislain Duggary Assy a été remis en liberté provisoire le 7 mai par la Cour d’appel. Toutefois, je reste préoccupé(e) par le fait que les charges retenues contre lui n’ont toujours pas été abandonnées.**

Ghislain Duggary n’a pas le droit de quitter le pays et doit se présenter au greffe de la Cour d’appel tous les mois dans l’attente d’une décision finale. Son cas sera réexaminé le 11 juin.

Le 4 avril, Ghislain Duggary Assy a été accusé d’avoir organisé une action collective de fonctionnaires en dehors du cadre prescrit par la loi et d’«entrave au fonctionnement du service public». Il a été condamné à deux ans de prison ferme le 8 avril.

L’action pacifique de Ghislain Duggary Assy, qui a appelé à la grève pour demander, entre autres, la revalorisation des primes trimestrielles des enseignant·e·s, ne constitue pas une infraction. Amnesty International estime que les accusations portées contre le syndicaliste visaient uniquement à saper l’exercice pacifique de ses droits à la liberté d’expression et d’association et des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses.

**Je vous demande en conséquence de veiller à ce qu’il soit mis fin aux poursuites engagées contre Ghislain Duggary Assy et à ce que toutes les charges retenues contre lui soient immédiatement abandonnées.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Côte d'Ivoire, Thormannstrasse 51, 3005 Berne

Fax: 031 350 80 81, E-mail: infosuisse@diplomatie.gouv.ci